

## Nous sommes là pour vous aider

N° 15980\*03 *cerfa* 

#### Requête aux fins de saisine du tribunal judiciaire en matière de contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale

(Article 57 du code de procédure civile et articles L. 142-1, L.142-3, L. 142-4, L. 142-6 et L. 142-7 du code de la sécurité sociale)

Nous vous invitons à lire attentivement la notice n° 52284 avant de remplir ce formulaire.

	Cadre réservé au greffe :
Numéro RG :	Requête reçue le :
technique de la sécu	l judiciaire d'une contestation en matière de contentieux, général ou urité sociale, et de l'aide sociale, nous vous invitons à prendre connaissance avant de remplir ce formulaire.
et signer votre requê	enseigner les rubriques vous concernant, joindre les pièces justificatives, dater te. La présente requête, accompagnée de ses documents, doit être remise au que du Justiciable (SAUJ) compétent ou adressée au tribunal, par lettre accusé de réception.
Votre demande	<b>)</b> :
Vous demandez la co	onvocation de votre adversaire (défendeur) devant le tribunal judiciaire.
Avez-vous déjà dépo	osé un dossier concernant la même affaire devant le tribunal judiciaire ?
oui	non
Avez-vous déposé u	ne demande d'aide juridictionnelle ?
oui	non
Si oui, une décision a	a-t-elle été rendue par le bureau de l'aide juridictionnelle ?
oui	non
Si oui, indiquer la date	e et la référence de la décision rendue par le bureau de l'aide juridictionnelle :

#### Votre identité: Si vous êtes une personne physique : ☐ Madame ☐ Monsieur Votre nom de famille (nom de naissance) : \_\_\_\_\_ Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_\_ Vos prénoms : Vos date et lieu de naissance : I\_\_\_\_I\_\_I\_\_\_I Votre (ou vos) nationalité(s) : \_\_\_\_\_ Votre profession: Votre adresse: Complément d'adresse : \_\_\_\_\_ Code postal |\_\_i\_i\_i | Commune: Si vous êtes assisté(e) d'un/une : ☐ curateur personne habilitée par le juge Son nom: Son prénom : Son adresse: Complément d'adresse : \_\_\_\_\_ Code postal |\_\_i\_i\_| Commune: Pays: Si vous êtes un mineur non émancipé : Préciser l'identité de votre représentant légal : père ou mère Son nom:\_\_\_ Son prénom : \_\_\_ Son adresse: Complément d'adresse : \_\_\_\_\_ Code postal |\_\_i\_\_i\_ | Commune : \_\_\_\_\_ Pays: Si vous représentez un majeur protégé, précisez votre identité : □ Madame ☐ Monsieur Votre nom de famille (nom de naissance) : Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Votre adress	se :		
Code postal		imune :	
Pays:			
Agissant en	qualité de :		
☐ mandata	ire (sauvegarde de justi	ce ou mandat de protection fut	ture)
☐ tuteur			
personne	e habilitée par le juge		
Si vous êtes	une personne morale	:	
Votre forme	juridique (SA, SARL, SA	S, SNC, EURL, Association,):_	
Votre dénon	nination :		
L'adresse de	e votre siège social :		
Complémer	nt d'adresse :		
Code postal		mune:	
Pays :			
Son représe	ntant légal :		
Ses nom et	prénoms :		
	se électronique : ro de téléphone : III		
Assistan	ce ou représentat	ion :	
Si vous êtes	assisté(e) ou représen	té(e), vous devrez renseigner	les rubriques ci-dessous :
☐ Madame	•	_	•
Son nom de	famille (nom de naissar	 nce) :	
	avocat		
•	En ligne directe :	ascendant	descendant
	☐ conjoint	partenaire de Pacs	concubin
	☐ travailleur salarié, o	employeur ou travailleur indép	endant exerçant la même
	représentant quali professionnelles d'em	•	s de salariés ou des organisations
	•	un employé de l'organisme pa	rtie à l'instance ou un employé

délégué des associations de mutilés et invalides du travail les plus représentatives ou des associations régulièrement constituées depuis cinq ans au moins pour oeuvrer dans les domaines des droits économiques et sociaux des usagers ainsi que dans ceux de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté professionnelles d'employeurs
représentant du conseil départemental
agent d'une personne publique partie à l'instance
Le représentant doit, s'il n'est pas avocat ou bénéficiaire d'une délégation légale de pouvoir, justifier d'un pouvoir spécial
Son adresse :
Complément d'adresse :
Code postal
Pays:
Son adresse électronique :
Son numéro de téléphone : IIIIII
Identité de votre adversaire (défendeur) :
S'il s'agit d'une personne physique :
☐ Madame ☐ Monsieur
Son nom de famille (nom de naissance) :
Son nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) :
Ses prénoms :
Ses date et lieu de naissance : Iı_IıI
à
Son adresse :
Complément d'adresse :
Code postal  ii_   Commune :
Pays:
S'il s'agit d'un organisme de sécurité sociale, d'une personne publique ou d'une autorité administrative :
Sa dénomination :
L'adresse de son siège social :
Complément d'adresse :
Code postal  ii  Commune :
Pays:

S'il s'agit d'une personne morale non mentionnée ci-dessus :
Sa forme juridique (SA, SARL, SAS, SNC, EURL, Association,) :
Sa dénomination :
L'adresse de son siège social :
Complément d'adresse :
Code postal
Pays:
Si vous avez plusieurs adversaires : identité de l'autre adversaire (défendeur) :
Si votre autre adversaire est une personne physique, remplissez les rubriques suivantes :
☐ Madame ☐ Monsieur
Son nom de famille (nom de naissance) :
Son nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) :
Ses prénoms :
Son adresse :
Complément d'adresse :
Code postal IiiI Commune :
Pays:
Si votre autre adversaire est une personne morale, remplissez les rubriques suivantes :
Forme (SA, SARL, EURL, SCI, SCP,) :
Sa dénomination :
Représentée par :
Adresse de son siège social :
Complément d'adresse :
Code postal Iii_ Commune :
Pays:
Son numéro de téléphone : IIIIII
Son numéro de télécopie : IIIIII

### Recours préalable obligatoire :

Avant de saisir le tribunal judiciaire compétent, un recours préalable est obligatoire

Il peut s'agir :

▶ d'un recours préalable obligatoire formé devant une commission de recours amiable concernant le contentieux (médical ou non médical) de la sécurité sociale (articles L142-1, à l'exception du 7°, et L. 142-3 du code de la sécurité sociale). ou ▶ d'un recours préalable devant une commission médicale de recours amiable chargée d'examiner les recours préalables obligatoires dans les litiges relatifs au contentieux de la sécurité sociale (article L. 142-6 du code de la sécurité sociale). OU d'un recours préalable devant la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, article L. 142-7 du code de la sécurité sociale) Veuillez renseigner les éléments suivants : Nom de la commission de recours amiable à laquelle vous avez adressé votre recours préalable : Avez-vous reçu une décision expresse de la commission de recours préalable : Oui non Si oui, quelle est la date de réception de la décision de la commission de recours : 1\_\_\_\_\_\_ Votre demande: 1) Lorsqu'il constitue un contentieux de la sécurité sociale, il s'agit : d'un contentieux agricole d'un contentieux non agricole 2) Cochez la ou les cases correspondant à votre ou vos demande(s). Si vous devez ajouter des demandes, vous pouvez utiliser les lignes « Autres demandes » à la fin de la rubrique « votre demande » de la présente requête. Contentieux de la sécurité sociale (hors médical) Contestation d'une décision d'un organisme portant sur l'immatriculation, l'affiliation ou un refus de reconnaissance d'un droit Demande d'annulation d'une mise en demeure ou d'une contrainte Demande relative aux cotisations, prestations ou allocations Demande relative à une élection à un organisme de protection sociale Non-respect du principe du contradictoire dans l'instruction par l'organisme de sécurité sociale du dossier d'accident du travail ou de maladie professionnelle ☐ Contestation de la matérialité du fait accidentel

☐ Non-respect du délai de prise en charge par l'organisme de sécurité sociale en matière de maladie professionnelle
Autre litige :
Contentieux (de nature médicale)
☐ Demandes relatives à une maladie professionnelle autres que celles concernant les conditions administratives de reconnaissance
<ul><li>☐ Expertise médicale</li><li>☐ Arrêts de travail</li></ul>
Demandes relatives à un accident du travail (caractère professionnel des lésions initiales et des nouvelles lésions)
☐ Contestation de la date de consolidation
☐ Incapacité et inaptitude
☐ Taux de l'incapacité
☐ Expertise médicale
☐ Majeur handicapé – Contestation d'une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
☐ Mineur handicapé – Contestation d'une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
Autre litige :
Contentieux de l'aide sociale (Contestation d'une décision relative à une allocation)  Contestation d'une décision en matière de couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c) prévue à l'article L.861-1 du code de la sécurité sociale.
Contestation d'une décision en matière d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) prévue à l'article L.863-1 du code de la sécurité sociale.
☐ Contestation d'une décision en matière d'allocation différentielle aux adultes handicapés prévue à l'article L.241-2 du code de l'action sociale et des familles
☐ Contestation d'une décision du président du conseil départemental en matière de prestation de compensation accordée aux personnes handicapées (PCH) prévue à l'article L.245-2 du code de l'action sociale et des familles et à l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ;
☐ Contestation d'une décision en matière de recours exercé par l'Etat ou le département en application de l'article L.132-8 du code de l'action sociale et des familles (recours en récupération) :
☐ Contestation d'une décision de récupération par le conseil départemental d'aide à l'hébergement de personnes âgées ou handicapées en présence d'obligés alimentaires en application de l'article L.132-6 du code de l'action sociale et des familles
Autre litige :

Exposé sommaire des motifs de votre demande :		
est indispensat	ble que vous indiquiez les pièces sur lesquelles se fondent votre demande :	
·		
Pièce n ° 1 :		
lièce n° 1 : lièce n° 2 :		
Pièce n° 1 : Pièce n° 2 : Pièce n° 3 :		
Pièce n° 1 : Pièce n° 2 : Pièce n° 3 : Pièce n° 4 :		
Pièce n° 1 : Pièce n° 2 : Pièce n° 3 : Pièce n° 4 :		
Pièce n° 1 : Pièce n° 2 : Pièce n° 3 : Pièce n° 4 : Pièce n° 5 :		
Pièce n° 1: Pièce n° 2: Pièce n° 3: Pièce n° 4: Pièce n° 5: Pièce n° 6:		
Pièce n° 1: Pièce n° 2: Pièce n° 3: Pièce n° 4: Pièce n° 6: Pièce n° 6:		
Pièce n° 1:  Pièce n° 2:  Pièce n° 3:  Pièce n° 4:  Pièce n° 6:  Pièce n° 6:  Pièce n° 7:  Pièce n° 8:		
Pièce n° 1:  Pièce n° 2:  Pièce n° 3:  Pièce n° 4:  Pièce n° 5:  Pièce n° 6:  Pièce n° 7:  Pièce n° 9:		
Pièce n° 1:  Pièce n° 3:  Pièce n° 4:  Pièce n° 5:  Pièce n° 6:  Pièce n° 7:  Pièce n° 8:		
Pièce n° 1:  Pièce n° 3:  Pièce n° 4:  Pièce n° 5:  Pièce n° 6:  Pièce n° 7:  Pièce n° 9:		
Pièce n° 1:  Pièce n° 3:  Pièce n° 3:  Pièce n° 5:  Pièce n° 6:  Pièce n° 7:  Pièce n° 8:  Pièce n° 9:		

### En cas de litige d'ordre médical : Veuillez indiquer les coordonnées du médecin que vous désignez pour recevoir les documents médicaux: ☐ Monsieur Madame Son nom: Son prénom: Son adresse: Complément d'adresse : \_\_\_\_ Modalités de comparution devant la juridiction : Vous devez comparaître à l'audience, à défaut votre requête peut être déclarée caduque et votre adversaire peut obtenir qu'un jugement soit rendu à votre encontre sur les seuls éléments produits par lui... Vous devez comparaître en personne. Vous pouvez également vous faire assister ou représenter à cette audience par : ▶ un avocat. ▶ une personne de votre famille (conjoint, concubin, personne avec laquelle vous avez conclu un PACS, parent ou allié en ligne directe ou parent ou allié en ligne collatérale jusqu'au troisième degré inclus), ▶ une personne exclusivement attachée à votre service personnel ou à votre entreprise. Votre représentant, s'il n'est pas avocat, doit justifier d'un pouvoir spécial qui lui donne qualité pour vous représenter au cours de la procédure. En pratique, ce pouvoir est établi par écrit, suivant la formule : « Je soussigné(e), X, donne pouvoir à Y, (préciser le lien de parenté, d'alliance ou de subordination) pour me représenter dans le litige qui m'oppose à Z devant la juridiction de W ».

#### Votre consentement au déroulement de la procédure sans audience

Je suis informé(e) que le déroulement de la procédure sans audience implique le consentement de toutes les parties à l'instance. Le tribunal peut décider de tenir une audience s'il estime qu'il n'est pas possible de rendre une décision au regard des preuves écrites ou si l'une des parties en fait la demande.

☐ J'accepte que la p	orocédure se	déroule san	s audience.
----------------------	--------------	-------------	-------------

# Votre consentement à la transmission électronique des avis, récépissés, convocations

Vous souhaitez consentir à la transmission électronique des avis, récépissés et convocations adressés par le greffe à une partie par tous moyens, par lettre simple ou par lettre recommandée.

Vous devez pour cela remplir le formulaire cerfa n° 15414 "Consentement à la transmission par voie électronique".

Signature de la demande :	
ATTESTATION SUR L'HONNEUR	
Je soussigné(e) (prénom, nom) : certifie sur l'honneur que les renseigne	ements portés sur ce formulaire sont exacts.
bordereau, joint en page 9, signé et da	être accompagnée des pièces justifiant mes demandes et du té où elles sont énumérées. L'ensemble des documents doit nmandée avec accusé de réception au greffe, en deux
J'ai bien pris note que je dois adresser du bordereau avant la première audier	à mon (mes) adversaire (s) ces mêmes pièces accompagnées nce (voir notice).
Fait à :	Le  Le
Signature du demandeur et /ou du re	anrésentant légal :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.